

## **Cet affichage vaut appel à candidature pour le comité d'accompagnement de la S.A COMET SAMBRE**

### **Qu'est-ce qu'un comité d'accompagnement ?**

Le Comité d'accompagnement constitue un organe de dialogue entre les entreprises, les riverains de son site d'exploitation et les autorités publiques et ce conformément aux prescrits des permis respectifs et du code de l'environnement articles D29-25 et suivants. Son rôle consiste principalement à informer et à permettre l'information mutuelle de ses parties et à régler les problèmes ponctuels surgissant du fait de l'exploitation. Il peut remettre un avis, d'initiative ou sur demande de l'autorité compétente. Le mandat de tous les membres du comité de suivi est exercé bénévolement.

### **Comment est composé un comité d'accompagnement ?**

Ce comité est composé des membres suivants :

- de 3 représentants de la population locale. Leur mission consiste à centraliser les remarques de riverains et à diffuser l'information auprès d'eux ;
- de 3 représentants de la Société (dont l'agent responsable et les experts éventuels) ;
- de 4 représentants des autorités.

Pour chaque membre effectif, il peut être prévu un suppléant.

Le comité de suivi se réunira au minimum une fois par an, en début de soirée, sur base d'un calendrier défini de commun accord avec les membres, au siège de l'exploitation.

### **Qui peut en faire partie ?**

Pour les représentants de la population à élire, les critères requis pour faire partie du Comité d'accompagnement sont les suivants :

- être âgé de 18 ans au moins ;
- être disposé à s'impliquer dans une dynamique citoyenne et à participer aux réunions ;
- s'engager en tant que représentant de la population à centraliser les remarques de ses pairs, à en être le porte-voix lors des réunions et à diffuser l'information auprès d'eux.

### **Comment introduire sa candidature ?**

Les personnes intéressées sont invitées à poser leur candidature à l'aide du formulaire disponible sur le site internet de la Ville de Châtelet <https://www.chatelet.be>

Pour ce faire, vous pouvez adresser votre demande par téléphone 071/24 32 69 et/ou par mail [axel.collignon@chatelet.be](mailto:axel.collignon@chatelet.be) et/ou vous présenter au sein des bureaux du service urbanisme (rue Gendebien, 57 à 6200 Châtelet), après prise de rendez-vous.

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au \_\_\_\_\_ à partir de l'affichage du présent avis.